

Avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Pays de la Loire sur les propositions pluriannuelles d'objectifs remplaçant le numerus clausus pour les étudiants en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.

10 décembre 2020

La démographie médicale en Pays de la Loire est désormais bien connue : la densité en médecins y est inférieure de 13% à la moyenne nationale, et 26% des médecins de la région ont actuellement plus de 60 ans. Parallèlement, la population ne cesse de croître : elle aura encore augmenté de 18% d'ici 2050, et les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront alors 29% de la population. Si le nombre de médecins augmente de 1,3% par an, c'est de façon hétérogène : des baisses significatives sont observées en Mayenne et en Sarthe.

Dans ce contexte, la fin du numerus clausus était une des mesures phares du plan Ma santé 2022, présentée comme une des réponses aux difficultés d'accès aux soins que rencontre la population ligérienne dans de nombreux territoires. Cette annonce a suscité l'espoir que soient résorbés les déserts médicaux et que la présence des professionnels de santé soit à la hauteur des besoins.

Or, à ce jour, les propositions d'objectifs de formation d'étudiants en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, envisagées par les facultés de Nantes et d'Angers, pour remplacer le numerus clausus, sont décevantes. Elles sont, pour la CRSA des Pays de la Loire, incompréhensibles. Ces propositions consisteraient en effet en une légère augmentation, voire une stagnation du nombre d'étudiants formés. Elles ne répondent pas aux besoins qui sont clairement, et depuis longtemps, identifiés.

La CRSA comprend les difficultés rencontrées par les facultés, qu'il s'agisse des limites matérielles, ou humaines ; ce d'autant plus que ces facultés font partie des moins favorisées de France en termes d'effectifs et de compétences universitaires.

Mais nous entendons affirmer ici que les capacités actuelles d'accueil des facultés ne doivent pas, à elles seules, déterminer le nombre d'étudiants à former, et a fortiori le nombre des futurs professionnels, dont certains territoires de notre région ont un cruel besoin. On sait que le lieu de formation est un facteur important du choix d'installation : le lieu des études détermine souvent le lieu de la pratique. Ce constat devrait nous obliger à tout faire pour que soit mise en œuvre une augmentation significative du nombre des étudiants formés dans nos facultés, au plus près des besoins.

La CRSA des Pays de la Loire demande donc que tous les leviers soient mobilisés pour accroître le nombre de professionnels de santé formés dans les prochaines années :

- qu'il s'agisse des leviers nationaux : en réduisant les inégalités de répartition des professeurs d'université praticiens hospitaliers sur le territoire national, en développant des postes d'assistants hospitaliers universitaires, en augmentant les capacités matérielles ;

- et des leviers locaux : en mutualisant les enseignements fondamentaux, en ouvrant des antennes à distance, en multipliant et diversifiant les terrains de stage, dès l'externat, en réfléchissant aux possibilités nouvelles qu'offrent les outils numériques et de formation à distance. La formation ne doit pas reposer seulement sur les facultés.

Il est important également que les organisations nouvelles, l'évolution de l'exercice professionnel et des métiers soient pris en compte par les responsables enseignants et les lieux de formation.

L'État et les collectivités locales doivent soutenir les facultés, et agir sur tous les leviers qui permettront d'accroître le nombre d'étudiants formés, redonnant ainsi son sens à la fin du *numerus clausus* : répondre aux besoins en professionnels de santé dans les territoires qui en ont le plus besoin. Les responsables enseignants et les facultés doivent s'organiser pour accueillir de façon durable, et former, davantage de ces futurs praticiens.

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie sera attentive aux suites données à cet avis.